**Atelier de médiation sociale de l’AME**

**dirigé par Dominique RETOURNE avocat et médiateur**

**Compte-rendu de l’atelier AME du 10 juillet 2018**

***Invitée : Joanna KALOWSKI, médiatrice australienne :*** ***jok@jok.com.au***[***www.jok.com.au***](http://www.jok.com.au)

**Joanna KALOWSKI nous fais part de son expérience de médiatrice australienne**

**\* Approche générale**

En Australie, la pratique de la médiation a 30 ans d’avance sur la France grâce à un juge suprême :

Il y a trois niveaux d’intérêts dans un litige pour les parties :

\*les intérêts qui ont emmené les parties vers le conflit

\* les intérêts qui les retiennent dans le litige

\* les intérêts qui les libèreront dudit litige.

Joanna KALOWSKI a une formation de linguiste.

**\*Expérience de médiatrice au sein du ministère de l’Education nationale**

Joanna KALOWSKI a débuté sa carrière en ayant un poste au sein du Ministère de l’Education Nationale (à vérifier).

Elle était affectée à un poste de lutte contre la discrimination. Elle allait dans les écoles pour médier les problèmes et notamment la discrimination envers les Aborigènes.

C’est ainsi qu’elle explique que dernière la plainte d’une personne il pouvait y avoir mille autre personnes concernées. Il était donc pour elle important d‘aller sur place pour écouter la plaignante et les personnes concernées par le même problème.

Elle donne en exemple le problème d’une femme discriminée en raison de son sexe sur son lieu de travail et attouchée sexuellement par un collègue. Elle a alors demandé à une autre femme si elle avait été également victime de la même situation et celle-ci lui répondu par la négative car elle n’avait pas pu trouver d’emploi. 10 ans plus tard, elle la rappelle pour lui dire avoir été victime du même acte. Cependant, pour elle, cet acte avait une signification particulière car maintenant elle avait un emploi.

**\*Sensibilisation des juges australiens à l’écoute et au questionnement**

Joanna KALOSKI est favorable à la médiation car c’est une solution alternative moins onéreuse à un jugement.

Durant son parcours, elle a notamment formé les juges australiens à la médiation et notamment aux techniques de la parole.

Elle s’est rendue en Allemagne pour faire une étude auprès des juges allemands.

Le système judiciaire australien repose sur le principe de l’accusatoire ne permettant pas aux juges de dialoguer avec les parties ni de leur poser des questions. Avec cette formation, ces derniers ont pu améliorer leur façon de parler avec les parties.

Elle a mené une expérience auprès de ces juges pour savoir entre deux mots anglais lequel avait leur préférence. En effet, la langue anglaise trouve sa source dans une double origine latine et nordique et de par cette double racine de nombreux mots anglais sont doubles pour la même signification. Or, les mots anglais à origine latine sont mieux perçus que les autres et pourtant les juges usent à 98% des mots avec origine nordique. Les juges australiens n’étaient pas conscients de cela. Un travail de reformulation a donc été accompli. (A préciser)

Joanna KALOWSKI s’est occupée du programme « Children cases pilote (CPP) », pour améliorer le rôle du juge en cas de différends familiaux notamment en présence d’enfants. Aucun critère social n’a été pris en compte.

Par ces techniques, les parties étaient plus à même de chercher à régler leur litige entre eux. Le juge proposait alors des solutions ainsi qu’une nouvelle audience de jugement quelques mois après pour voir si la solution fonctionnait et sinon l’adapter.

Par ce processus, les parties suivaient majoritairement l’accord trouvé et si elles ne le respectaient plus, c’était parce qu’elles avaient trouvées un accord plus ajusté à leur situation.

**\*Accompagnement des gradés de la marine australienne dans un programme de justice restaurative (The Defence Abuse Taskforce’s restorative engagement process)**

Joanna KALOSKI présente ensuite son action avec l’armée australienne dans le cadre d’un programme d’accueil des victimes de violences. (nom programme)

L’Australie a en effet mis en place un vaste programme pour permettre aux victimes, anciens militaires abusés lors de leur passage dans l’armée, d’avoir un dialogue avec une autorité militaire.

En amont, les personnes qui allaient se rencontrer étaient préparées à la rencontre.

D’un côté, les victimes étaient suivies par un psychologue/psychothérapeute qui les estimait à un moment donné aptes à aller à la rencontre.

 D’un autre côté, les représentants de l’armée étaient préparés par Joanna KALOWSKI et son équipe à accueillir les victimes sans remettre en question leurs dires et à assumer les responsabilités de l’armée.

Les victimes avaient le choix de la salle de réunion. En effet, une personne par exemple a refusé d’effectuer la réunion dans la salle initiale car elle n’avait pas de fenêtre et qu’elle devait absolument voir l’extérieur.

Elles avaient également le choix de l’installation et du placement des personnes dans la salle. L’une d’entre elles préférait par exemple être à côté la porte pour pouvoir quitter la salle plus facilement si le besoin s’en faisait sentir.

De plus, les victimes avaient le choix du lieu du rendez-vous. Les entretiens avaient lieu à Canberra mais des déplacements sur site pouvaient avoir lieu.

Joanna KALOWSKI a partagé l’histoire de deux personnes victimes d’abus sexuels durant leur passage dans l’armée.

\*La première personne était un homme, Jason.

Il a intégré l’armée pour y trouver la famille qu’il n’avait jamais eue. Il a alors été victime de sévices sexuels.

Le représentant de l’armée présent durant l’entretien, pourtant croyant lors de la formation initiale de ne pas pouvoir éprouver de l’empathie a été chamboulé par l’histoire racontée par Jason.

Il lui a alors déclaré : « On t’a laissé tomber ». Cette phrase a permis à Jason de se voir reconnaître son traumatisme/abus/abandon par un personnage important de l’armée, ce qui n’avait pas été le cas auparavant. Il a ainsi pu faire la paix avec ce qui lui était arrivé.

 Il a d’ailleurs rappelé Joanna un an après pour lui dire que c’était son anniversaire, celui de sa renaissance. Il lui a déclaré : « J’ai été victime, puis plaignant, puis pionnier de ce programme et ma femme me permet désormais d’aller au parc avec mes enfants ».

En effet ce programme a pour objectif d’aider les victimes à obtenir une reconnaissance, à redevenir acteur, à diriger de nouveau leur vie.

Le programme a duré au moins quatre ans.

Le programme s’adapte au cas par cas. Sur les victimes qui se sont adressées à l’armée dans le cadre de ce programme, 2 ù ont souhaité se retourner contre les coupables et 80 ù ne veulent plus se souvenir.

Les autres ne se sont pas prononcés.

Les victimes pouvaient se faire accompagner lors de la rencontre d’un proche.

\*L’autre victime est une femme qui est entrée dans l’armée pour suivre la voie de son père, ancien haut gradé de l’armée. Elle a alors été victime de sévices sexuels et n’en a jamais parlé à sa famille. Cet entretien l’a également libérée d’un poids. Elle a perdu plus de 30 kg dans les mois suivants, un kilo par an de silence.

 Son père, en tant qu’accompagnant, était présent à l’entretien et a pu comprendre ce qui était arrivé à sa fille. Il a déclaré au haut gradé représentant l’armée : « Je vous ai donné ma fille, j’ai récupéré une étrangère ».

Joanna explique également qu’il n’était pas nécessaire de retrouver l’auteur de l’acte pour la victime, car l’effet psychologique pouvait être dévastateur.

Une autre victime a témoigné  « Quand on me battait, je m’imaginais dans une pièce ronde blanche et sans issue. »

L’objectif était d’avoir une figure militaire haut gradé pour représenter l’armée dans son ensemble et montrer qu’elle assume les actes isolés répréhensibles que peuvent commettre certains de ses membres.

Ce programme n’était pas tourné dans une logique indemnitaire. Il voulait privilégier l’accueil de la victime sans jugement et la responsabilisation de l’armée pour ses actes passés qu’elle n’avait pas assumés en temps et en heure.

Un dédommagement plafonné à 80 000 dollars australiens était cependant prévu, mais les victimes privilégiaient l’aspect de réparation psychologique à la réparation pécuniaire.

Une victime a cependant accepté un dédommagement et a obtenu la somme maximale.

Il a alors été étonné et ravi de voir que son traumatisme était un des plus importants qui soit arrivé. En fixant un plafond, la victime peut estimer l’ampleur du traumatisme que lui reconnait l’armée, ce qui ne serait pas le cas en l’absence de plafond.

**Prochain atelier de l’AME avec Joanna qui souhaite que nous lui fassions part de nos expériences mardi 2 octobre 2018 de 17 à 19 heures puis moment de convivialité.**